



DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC TRAVAUX

Toute demande d'autorisation de voirie doit nous être formulée au minimum 4 semaines avant utilisation de la voie publique.

Ce document est uniquement une demande d'autorisation, un acte administratif vous sera envoyé si cette demande est validée. L'affichage des arrêtés devra être faite au minimum sept jours avant le début de l'utilisation de l'emplacement. La pose est à la charge de l'entreprise exécutante ou du pétitionnaire.

ENTREPRISE BENEFICIAIRE :

Adresse :

Téléphone :Email :

Représentée par :

MAÎTRE D'OUVRAGE (ou propriétaire) :

Adresse :

Téléphone :Email :

Représentée par :

NATURE DES TRAVAUX :

ADRESSE DU CHANTIER :

Parcelles cadastrales : Section : N°

NATURE DE LA DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

- emprise chantier alimentation électrique échafaudage appareil de levage
 pompe à béton camion toupie benne bureau de vente
 autres (préciser)

DUREE PREVISIONNELLE DU CHANTIER : Du/...../..... au/...../.....

DELIMITATION DE L'INSTALLATION (joindre un plan d'implantation dimensionné) :

Longueur : ml

Largeur : ml

Surface : m²

AUTORISATION DE TRAVAUX DEJA OBTENUE :

- permis de construire permis de démolir
 déclaration de travaux travaux exemptes de permis

N° : en date du/...../.....

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR :

Je soussigné,

- transmettre un extrait KBIS pour les entreprises et/ou une photocopie de la CNI pour les particuliers.
- certifier exact les renseignements contenus dans la présente demande,
- m'engage à respecter les prescriptions des services administratifs,
- m'engage à payer les redevances afférentes à cette occupation du domaine public qui seront recouvertes par la Perception de Romainville.
- les redevances seront dues tant que le domaine public ne sera pas en totalité libéré.

Signature du pétitionnaire / ou cachet de l'entreprise

Fait à le/...../.....